

Séance du vingt-huit mars de l'an deux mille dix-neuf.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Benoît HAQUIN à 19 heures 30.

Date de la convocation : Vingt et un mars deux mille dix-neuf.

Délégués en exercice : **94**

Délégués présents : 49

Pouvoirs : 13

Votants : 62

Absents : 32

Présents : Mme SICARD Anne-Sophie - MM. CORBEL Christian - DALONGEVILLE Fabrice - HEURTAUT Damien(s) - GRANDEMANGE Marc - LAVEUR Gilles - LECOT Philippe - HAQUIN Benoît - RYCHTARIK Jean-Paul - M. FORTIER Bruno - Mme DELBOUYS Rachel - MM. CLAUX Ronald - FAYOLLE Pascal - Mmes CHAMPAULT Agnès - NIVESSE Françoise - M. FURET Jérôme - Mme CARREL-TORLET Josy - M. DUBOIS Sylvain - Mme DOUAT Virginie - M. DALLE Claude - Mmes HARMANT Florence - LEROY Ghislaine - HAVARD Laura - MM. PETERS Stéphane - DOUCET Didier - PROFFIT Benoît - DOUET Jean-Paul - Mmes POTTIER Cécile - PAULET Anne-Marie - MM. BRIATTE Hubert - SELLIER Gilles - HAAS Christian(s) - GILBERT Ghislain - GAGE Daniel - DUVILLIER B. Dominique - VIVANT Denis(s) - SMAGUINE Dominique - MASSAU Hubert - Mme GIBERT Dominique - MM. DELACOUR Patrice - DUPONT Michel - HAUDRECHY Jean-Pierre - Mmes CLABAUT Thérèse - LOBIN Martine - MM. de KERSAINT Guy-Pierre - CHERON Yves - MICHALOWSKI Thierry - OURY Bertrand - M. CORNIQUET Nicolas(s).

Absents : Mme COLIN Nicole - M. LEHOULLIER Jean-Luc - Mme VANIER Martine - MM. LEPINE Alain - COLLARD Sylvain - Mmes WOLSKI Murielle - VIVIEN Tonia - MM. LECOMTE Cédric - LEGOUY Claude - Mme MORIN Anna - M. LEYRIS Yann - Mmes VALUN Yvette - HOFFMANN Delphine - CAVALETTI Véronique - MM. COLLARD Michel - BORNIGAL Christian - CASSA Michel - Mme BOUVRY Valérie - M. BIZOUARD Alain - Mme LEGEAY Nelly - MM. GERMAIN Christophe - BUCKNER Frédéric - DIETTE André - MEZOUAGHI Abdellhafid - Mmes LEGRAND Karine - SYRYLO Claudine - M. PETERS Arnaud - Mme DENIS Catherine - MM. PETITBON Gilles - QUELVEN Pierre - MM. MORA Roger - DELOBELLE Yann.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à Mme CARREL-TORLET Josy (Crépy en Valois) - M. ETIENNE Michel (Crépy-en-valois) à M. DOUCET Didier (Lagny-le-Sec) - Mme WUDARSKI Nicoletta (Crépy-en-Valois) à M. FAYOLLE Pascal (Crépy-en-Valois) - MM. HERBETTE Bernard (Crépy-en-Valois) à M. DALLE Claude (Crépy-en-Valois) - Mme CELESTIN Juliette (Crépy-en-Valois) à Mme NIVESSE Françoise (Crépy-en-Valois) - M. SPEMENT Michel (Crépy-en-Valois) à M. FORTIER Bruno (Crépy-en-Valois) - Mme LEFORT Angélique (Mareuil-sur-Ourcq) à M. PROFFIT Benoît (Mareuil-sur-Ourcq) - M. VANTROYS Marc (Nanteuil-le-Haudouin) à MM. DOUET Jean-Paul (Montagny-Sainte-Félicité) - M. KUBISZ Richard (Peroy-les-Gombries) à M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chèvreville) - Mme WILLET Catherine (Le Plessis - Belleville) à M. DUVILLIER B. Dominique (Le Plessis - Belleville) - M. LEGRIS Jean-Luc (Rouvres-en-Multien) à M. LECOT Philippe (Boullarre) - M. PHILIPON François (Russy-Bémont) à M. HAUDRECHY Jean-Pierre (Rouville) - M. TAVERNIER Thierry (Villers-Saint-Genest) à M. HAQUIN Benoît (Brégy).

Secrétaire de séance : Monsieur Ronald CLAUX

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h45.

Monsieur Ronald CLAUX est désigné Secrétaire de séance.

Il précise qu'à l'occasion de ce Conseil Communautaire, le vote électronique va être utilisé pour la première fois.

0 - Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 05 mars 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le Président procède au vote.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité (55 pour, 5 abstentions (M. Rychtarik, Mme Paulet, M. Sellier, M. Douet, M. Vantroys), 02 non exprimés (M. Dalongeville, M. Kubisz).

1 - Approbation du Compte de Gestion 2018 / CCPV établi par le Comptable du Trésor

Madame SICARD indique que le Compte de Gestion concorde avec le compte administratif en tous points.

L'excédent net comptable est de 1 082 500,04 €.

Le Conseil Communautaire prend acte de la concordance de ce compte de gestion avec le compte administratif à la majorité (56 pour, 03 abstentions (M. Oury, M. Douet, M. Vantroys), 03 non exprimés (M. Rychtarik, M. Kubisz, M. Dalongeville)

2 - Approbation du Compte de Gestion 2018 / SPANC établi par le Comptable du Trésor

Madame SICARD indique que le Compte de Gestion concorde avec le compte administratif en tous points.

Le déficit net comptable est de - 47 665,89 €.

Le Conseil Communautaire prend acte de la concordance de ce compte de gestion avec le compte administratif à la majorité (53 pour, 02 contre (M. Heurtaut, M. Kubisz), 06 abstentions (M. Lécot, M. Vivant, M. Legris, M. Oury, M. Douet, M. Vantroys), 01 non exprimé (M. Dalongeville)

3 - Approbation du Compte de Gestion 2018 / Pépinière d'Entreprises du Valois établi par le Comptable du Trésor

Madame SICARD indique que le Compte de Gestion concorde avec le compte administratif en tous points.

Le résultat de clôture est équilibré à 0,00 €.

Le Conseil Communautaire prend acte de la concordance de ce compte de gestion avec le compte administratif à la majorité (59 pour, 02 abstentions (M. Douet, M. Vantroys), 01 non exprimé (M. Dalongeville)

4 - Approbation du Compte de Gestion 2018 / Bâtiment Industriel Locatif établi par le Comptable du Trésor

Madame SICARD indique que le Compte de Gestion concorde avec le compte administratif en tous points.

L'excédent net comptable est de 33 854,97 €.

Le Conseil Communautaire prend acte de la concordance de ce compte de gestion avec le compte administratif à la majorité (59 pour, 02 abstentions (M. Douet, M. Vantroys), 01 non exprimé (M. Dalongeville)

5 - Approbation du Compte de Gestion 2018 / ZAEI de Nanteuil-Le-Haudouin établi par le Comptable du Trésor

Madame SICARD indique que le Compte de Gestion concorde avec le compte administratif en tous points.

Le déficit net comptable est de - 474 597,80 €.

Madame SICARD indique qu'il s'agit d'un résultat temporaire qui ne reflète pas le résultat attendu de l'opération qui devrait avoisiner un déficit de - 9 000 €.

Le Conseil Communautaire prend acte de la concordance de ce compte de gestion avec le compte administratif à la majorité (52 pour, 06 abstentions (M. Du villier, M. Heurtaut, M. Lé cot, M. Douet, M. Vantro ys, M. Legris), 04 non exprimés (Mme Gibert, M. Kubisz, M. Oury, M. Dalongeville)

6 - Approbation des Comptes de Gestion 2018 / ZAEI Silly/Plessis et Zone de Reprise

Madame SICARD indique que deux budgets annexes présentent la particularité de ne pas avoir connu d'exécution budgétaire en 2018, le BA « ZAEI Silly-Plessis » et le BA « Zone de Reprise ».

Les comptes administratifs concordent avec ces comptes de gestion en ne retraçant aucune exécution budgétaire.

Le Conseil Communautaire prend acte de la concordance de ces comptes de gestion avec les comptes administratifs à la majorité (56 pour, 04 abstentions (M. Massau, M. Heurtaut, M. Douet, M. Vantro ys), 02 non exprimés (M. Oury, M. Dalongeville)

7 - Budget Primitif 2019 / CCPV, et fixation des taux d'imposition (reconduction 2018)

Le Président indique que l'année 2019 est la dernière année pleine du mandat en cours. Il s'agit donc d'une année de transition, qui devrait permettre de finaliser les opérations engagées et de percevoir les premières recettes fiscales d'ampleur liées aux nouvelles implantations d'entreprises.

Trois évènements marqueront toutefois l'exercice :

- le démarrage des travaux de réhabilitation/extension du gymnase de Betz (1 366 000 € d'investissement, 358 000 € à charge de la CCPV après déduction des subventions),
- la création de la régie personnalisée « Danse et Musique en Valois » rassemblant, selon un calendrier échelonné, l'Usine à Danses, les musiciens-intervenant, l'EmdV et l'Association Erik-Satie,
- une année complète de collecte des ordures ménagères selon les nouvelles modalités, sans l'impact de l'étude de conteneurisation réalisée sur 2018.

Il rappelle quelques éléments importants pour la compréhension du budget qui va être présenté :

- Le taux d'augmentation appliqué aux bases fiscales correspond à l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018, soit 2,2%. Les recettes fiscales 2019 ont été notifiées par les services fiscaux et engendrent 427 330 € de produits supplémentaires par rapport au Budget Primitif présenté au Bureau Communautaire du 14 mars 2019.
- S'agissant de la DGF, aucune notification n'ayant été faite de la part des services de l'Etat, la dotation 2018 a été reconduite à montant constant en 2019.

Ces éléments pris en compte, un excédent prévisionnel à + 1 212 274,15 € est attendu à fin 2019.

Le Président présente ensuite le budget primitif en détail, chapitre par chapitre :

Dépenses de Fonctionnement					
Chapitre	Libelle	BP 2018	CA 2018	BP 2019	BP 2019/BP2018
Chap 011	Charges à caractère général	6 588 944,17	5 299 240,44	5 745 445,90	-13%
Chap 012	Charges de pers. & frais assim.	2 389 950,00	2 322 597,28	2 338 690,00	-2%
Chap 014	FNGIR	485 914,00	485 914,00	485 914,00	0%
	Compensations aux communes	7 003 900,00	6 982 703,47	6 648 100,00	-5%
	Dotations de solidarité communautaire (Pacte financier)	27 265,00	27 264,48	39 473,50	45%
Chap 023	Virement section investissement	378 767,63	-	262 729,12	-31%
Chap 042	Opé. ordre transfert sections	1 071 702,14	1 071 285,30	1 298 000,00	21%
Chap 65	SDIS, SMVO, Subventions Assoc.	4 607 876,82	4 572 486,64	4 991 970,00	8%
Chap 66	Intérêts des emprunts	297 300,00	281 955,28	284 000,00	-4%
Chap 67	Dot Forfait Vert Marine, Subv équil Budgets annexes	778 431,66	695 577,47	767 223,79	-1%
	Total Dépenses de Fonctionnement	23 630 051,42	21 739 024,36	22 861 546,31	-3%

Recettes de Fonctionnement					
Chapitre	Libelle	BP 2018	CA 2018	BP 2019	BP 2019/BP2018
Chap 002	Excédent de fonctionnement reporté	2 270 732,44	2 270 732,44	1 738 679,08	-23%
Chap 013	Remb. Person malade, Revers Reprise Verre	94 360,00	111 390,60	80 140,00	-15%
Chap 042	Opé. ordre transfert sections	370 070,42	369 971,52	462 170,00	25%
Chap 70	Ticket concerts, location instr., rétro Vert Marine	254 964,00	100 707,35	96 870,00	-62%
Chap 73	Impôts et taxes	17 579 385,16	17 756 780,00	18 050 294,46	3%
Chap 74	Dotations et participations, DGF	3 909 125,84	3 130 445,14	3 393 272,22	-13%
Chap 75	Loyers CAT, CSR	95 000,00	94 713,60	95 000,00	0%
Chap 77	Produits exceptionnels	58 958,46	38 022,48	157 394,70	167%
	Total Recettes de Fonctionnement	24 632 596,32	23 872 763,13	24 073 820,46	-2%

Section d'Investissement

Dépenses d'Investissement							
Chapitre	Libelle	BP 2018 Avec RAR	CA 2018 Avec RAR	BP 2019 Hors RAR	RAR	BP 2019 avec RAR	BP 2019 /BP2018
Chap 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	713 171,32	713 171,32	1 051 238,73		1 051 238,73	47%
Chap 040	Amortissements des subventions	370 070,42	369 971,52	462 170,00		462 170,00	25%
Chap 041	Opérations patrimoniales (ordre)	11 520 900,65	11 511 540,65	10 332,00		10 332,00	-100%
Chap 16	Remb. Capital de la dette	499 300,00	494 978,92	589 400,00		589 400,00	18%
Chap 20	Prestations intellect., licences, etc	41 279,00	29 664,70	15 006,00		15 006,00	-64%
Chap 204	Réhabilitation des collèges	324 430,77	286 107,55	924 157,50		924 157,50	185%
Chap 21	Agencemt/Aménagt, matériel de bureau,mobilier...	2 469 690,36	2 327 184,59	364 772,00	102 089,85	466 861,85	-81%
Chap 23	Immobilisations en cours, Travaux	1 815 796,90	1 801 816,71	33 120,00	1 467 840,38	1 500 960,38	-17%
Chapitre 4581	Opérations sous mandat Dépenses	-	-	23 087,28		23 087,28	
	Total Dépenses d'Investissement	17 754 639,42	17 534 435,96	3 473 283,51	1 569 930,23	5 043 213,74	-72%

Recettes d'Investissement							
Chapitre	Libelle	BP 2018 Avec RAR	CA 2018 Avec RAR	BP 2019 Hors RAR	RAR	BP 2019 avec RAR	BP 2019 /BP2018
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	378 767,63	-	262 729,12		262 729,12	-31%
Chap 024	Produits des cessions	6 500,00	-	15 100,00		15 100,00	132%
Chap 040	Dotations aux amortissements des immobilisations	1 071 702,14	1 071 285,30	1 298 000,00		1 298 000,00	21%
Chap 041	Opérations patrimoniales (ordre)	11 520 900,65	11 511 540,65	10 332,00		10 332,00	-100%
Chap 10	Dot., FCTVA	1 058 376,52	1 057 848,16	479 023,55	653 728,21	1 132 751,76	7%
Chap 13	Subventions d'investissement	2 399 349,16	2 368 452,16	116 219,80	1 223 381,06	1 339 600,86	-44%
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	1 342 130,60	1 130 250,00	635 700,00	349 000,00	984 700,00	-27%
Chapitre 4582	Opérations sous mandat	- 23 087,28	-	-		-	-100%
	Total Recettes d'Investissement	17 754 639,42	17 139 376,27	2 817 104,47	2 226 109,27	5 043 213,74	-72%

Le Président présente ensuite les dépenses prévisionnelles fonction par fonction :

	BP 2018	BP 2019	BP 2019/ BP 2018
Direction/Administration Générale	10 186 391,41	10 057 975,48	-1,26 %
Communication	194 445,00	194 570,00	+0,06 %
Incendie	1 829 615,00	1 868 275,00	+2,11 %
Gymnases, Collèges	1 969 175,56	2 021 582,00	+2,66 %
Eau et Assainissement	869 441,20	651 587,00	-25,06 %
GEMAPI	161 099,82	207 686,00	+28,92 %
Collecte et Traitement	7 542 620,73	5 226 367,00	-30,71 %
Subventions Associations	115 565,00	92 065,00	-20,33 %
Culture	811 251,15	1 004 462,75	+23,82 %
Tourisme	942 107,82	879 156,88	-6,68 %

Centre Aquatique	1 408 965,15	1 294 900,00	-8,10 %
CSR/CAT	120 100,00	120 100,00	0,00 %
Emploi, Insertion	79 124,00	97 650,73	+23,41 %
Aire accueil gens du voyage	106 452,39	97 579,00	-8,34 %
Aménagement du Territoire/Urbanisme/Géomatique	490 565,96	529 449,00	+7,93 %
Voirie	520 541,26	40 864,00	-92,15 %
Développement économique	1 074 556,18	1 749 988,21	+62,86 %
TOTAUX	28 422 017,63	26 134 258,05	- 8,05 %

Le Président indique que les dépenses globales baissent de 8,05 % par rapport au BP 2018. Il engage donc une présentation détaillée des différentes fonctions reprise du rapport de présentation.

Monsieur LAVEUR s'étonne que le budget primitif ne fasse pas état des recettes attendues de Vert Marine par le jeu de la clause d'intéressement.

Le Président répond que cela fait plusieurs années que le jeu de la clause d'intéressement ne profite plus à la CCPV, les hypothèses de fréquentations prévues par le délégataire ayant été axées sur les fréquentations constatées lors de la précédente DSP.

Aurélié ABOU-KHALIL indique qu'il y aura toutefois des rattrapages à percevoir de Vert Marine sur la DSP précédente, suite à une vérification approfondies des comptes de fin de contrat.

Monsieur MASSAU constate qu'il y a 45 000 € de recettes sur la fonction « Centre Aquatique ». Il demande à quoi elles correspondent.

Sébastien BOUCHEZ répond que 40 000 € correspondent à des reversements de Vert Marine au profit de la CCPV pour compenser des cotisations que la CCPV assume auprès de différentes caisses pour les fonctionnaires mis à disposition du centre aquatique.

Les 5 000 € restants correspondent à des remboursement d'assurance dans le cadre du jeu de la garantie décennale.

Le Président poursuit en indiquant que sur la fonction « Emploi Insertion », l'évolution de 23 % de la subvention allouée à la Mission Locale est liée à une réorganisation interne à l'association imposée par les financeurs et par le désengagement financier de certains partenaires.

Le travail de l'association a d'ailleurs été salué ces jours derniers par le Secrétaire d'Etat Gabriel ATTAL (pour l'opération « Permis de conduire en 3 semaines pour 830 € ») qui est venu à la Passerelle.

Monsieur FAYOLLE demande si l'accès à l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage est possible, car il constate que l'aire est sans occupant.

Le Président répond qu'il y a un dispositif sécurisé qui permet de gérer l'accès, mais l'aire est ouverte à tous ceux qui sont disposés à payer la redevance journalière, et à ceux qui n'ont pas été exclus pour être débiteur d'impayés, ou pour y avoir occasionné des dégradations. Un nouveau marché de prestation de service pour la gestion des aires d'accueil est en cours de préparation avec 5 autres communautés de communes par le biais d'un groupement de commandes.

Madame PAULET demande à quoi correspondent les crédits prévus pour le raccordement au réseau ferroviaire à Crépy en Valois.

Bruno DELLINGER répond que la CCPV est liée par contrat à la SNCF pour l'entretien d'un embranchement ferroviaire qui dessert la zone industrielle de Crépy, de manière à ce qu'il reste disponible si la CCPV doit un jour le proposer à une entreprise.

Monsieur LAVEUR indique que la Communauté de Communes de Retz en Valois a pris en charge un PLUi au profit de ses communes membres, et les faits montrent selon lui qu'il y avait un réel intérêt à s'engager dans une telle démarche. Il regrette que la CCPV n'ait pas souhaité le faire.

Monsieur LAVEUR en appelle également à la solidarité des élus du Valois pour demander plus de tolérance auprès de l'Architecte des Bâtiments de France, car les communes qui disposent d'un patrimoine un peu ancien se voient appliquer des cahiers des charges impossibles financièrement à porter.

Le Président partage cet avis. Il lui semble utile que les maires concernés s'appuient sur l'Association des Maires de France et l'ADCF par exemple pour tenter d'alerter le ministère concerné sur ces difficultés.

Monsieur SMAGUINE constate que des reliquats de crédits subsistent pour un aménagement de voirie auprès de l'Hôtel Communautaire. Il demande à quoi cela correspond.

Le Président répond que la Ville de Crépy et la CCPV ont pris en charge à hauteur de 50% chacun la sécurisation de l'accès à la Passerelle par la mise en place d'un feu tricolore dédié.

S'agissant des recettes, le Président indique que les taux élevés sur certains emprunts consentis par le passé ne peuvent être renégociés. Les démarches entreprises dans ce sens n'ont pu aboutir car les conditions de renégociations inscrites dans ces contrats passés pendant la dernière crise financière enlèvent tout l'intérêt.

Il indique constater que la part des dotations d'Etat dans les recettes de la CCPV est assez faible, ce qui démontre la capacité qu'à eu l'EPCI à améliorer son autonomie à l'égard des dotations d'Etat.

S'agissant des recettes fiscales, on constate toujours une bonne dynamique d'évolution, hormi pour la TASCOM qui baisse en peu en prévisionnel pour 2019.

Aucune augmentation d'impôt n'est donc nécessaire pour ce nouvel exercice.

Le Président termine en indiquant que ce budget marque une étape de transition, en reconsolidant un peu le fonds de roulement, notamment grâce aux premières arrivées significatives de ressources fiscales économiques nouvelles liées aux implantations d'entreprises.

Par ailleurs, il indique qu'il sera vraisemblablement utile de faire un diagnostic du projet de territoire en cours d'exécution et des objectifs qui lui étaient assignés, afin de donner de bonnes bases à l'élaboration d'un nouveau projet de territoire pour le mandat suivant.

Le Conseil Communautaire approuve le Budget Primitif 2019 à la majorité, ainsi que la reconduction des taux d'imposition (57 pour, 03 abstentions (M. Kubisz, M. Douet, M. Vantroys), 02 non exprimés (Mme Champault, M. Delacour).

8 - Affectation des résultats 2018 au BP 2019

Madame SICARD indique qu'il s'agira d'affecter en recettes de la section d'investissement 2019 une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 afin de couvrir la reprise du déficit d'investissement 2018 (restes à réaliser compris) ;

Cela se traduira par les écritures suivantes :

Section d'investissement :

Dépenses :

- Reprise du déficit de la section d'investissement 2018 de 1 051 238,73 € à l'article 001 en dépense de la section d'investissement du BP 2019.

Recettes :

- Inscription de 395 059,69 € à l'article 1068 en recette d'investissement.

Section de fonctionnement :

Recettes :

- Reprise de l'excédent de fonctionnement 2018 de 1 738 679,08 € à l'article 002 en recette de fonctionnement

Le Conseil Communautaire approuve cette affectation des résultats à la majorité (59 pour, 02 abstentions (M. Douet, M. Vantroys), 01 non exprimé (M. Kubisz)

9 – Subventions aux associations

Monsieur De KERSAINT rappelle que la Commission en charge de proposer les attributions de subvention pour 2019 a veillé à :

- Regrouper les enveloppes « projets de territoire » et « associations diverses », pour une plus grande lisibilité, dans une enveloppe globale d'un montant de 53 815 € de crédits inscrits au budget 2019 (la subvention accordée chaque année à l'association Usine à Danses – 23 500 € – étant attribuée au titre de l'enseignement artistique et culturel, au même titre qu'aux associations des écoles de musique Erik-Satie et du Valois)
- Maintenir l'enveloppe dédiée aux centres sociaux, pour 38 250 € de crédits inscrits au budget 2019.
- Maintenir les options décidées en 2016 :
 - Aucune attribution inférieure à 500 €,
 - Prioriser les associations employeuses,
 - Favoriser les actions intercommunales,
 - Emettre un avis positif aux associations qui initient une action nouvelle et qui bénéficieraient alors d'un coup de pouce ponctuel.
- Se recentrer sur les actions correspondant aux compétences de la CCPV ;
- Soutenir les actions autour du spectacle vivant (musique, danse et théâtre) ;
- Sortir « en sifflet » des subventions attribuées aux foyers socio-éducatifs des quatre collèges (2€ par élève en 2019 puis 1€ en 2020). Les quatre FSE en ont été avertis dès 2017.

Il fait ensuite lecture des subventions proposées par la Commission.

Monsieur SELLIER indique regretter que la Commune de Betz se voit proposer seulement 1 000 € de la part de la CCPV pour son Festival de la Voix Verte, dans la mesure où c'est le seul évènement qui a été créé pour faire vivre la voie verte.

Monsieur De KERSAINT répond qu'il s'agit du double de ce qui avait été consenti l'an dernier.

Michel SERRIER ajoute que c'est la somme demandée par l'association.

Monsieur GRANDEMANGE répond que selon lui, l'association n'a demandé que 1 000 € car il lui a été dit qu'il était inutile pour elle d'espérer obtenir davantage.

Le Conseil Communautaire approuve les attributions de subventions proposées à la majorité (53 pour, 01 contre (M. Grandemange), 08 abstentions (M. Doucet, Mme Pottier, M. Sellier, M. Chéron, M. Lécot, M. Legris, M. Douet, M. Vantroys).

10 – Subvention 2019 et convention de l'Office du Tourisme du Valois

Monsieur DALONGEVILLE indique qu'il est proposé de reconduire la subvention 2018 de 166 900 €, intégrant les 11 518 € de loyer (déduits de l'attribution de compensation de la Ville de Crépy), et d'autoriser la signature de la convention.

Il ajoute que la convention pourra être assortie de fiches actions complémentaires car une étude va être entreprise en partenariat avec la Communauté de Communes de Retz en Valois, et elle donnera sûrement lieu au déploiement d'actions nouvelles.

Monsieur LAVEUR s'étonne que la subvention proposée soit la même que l'an dernier alors que l'Office du Tourisme a dû puiser dans sa trésorerie pour prendre en charge l'ensemble des dépenses de personnels.

Le Président répond qu'en réalité, la reconduction de la subvention 2018 permet à l'Office de bénéficier d'une légère augmentation car l'an dernier, la subvention couvrait l'évènement des 35 clochers qui n'est pas reconduit cette année.

Monsieur LAVEUR demande ce qu'il va advenir du Parc Jean-Jacques Rousseau d'Ermenonville qui a été créé à l'initiative du Conseil Départemental.

Monsieur DALONGEVILLE répond que ce site bénéficie de peu de fréquentation, et son devenir n'est pas très clair. Il ne lui semble donc pas à première vue très opportun d'envisager y implanter une annexe de l'Office de Tourisme comme on aurait pu l'imaginer au départ.

Monsieur LAVEUR indique trouver intéressant que la CCPV se rapproche de la Communauté de Communes de Retz en Valois pour valoriser des actions communes en matière de tourisme, et de développement économique, notamment parce que cet EPCI accueillera à Villers Cotterêts dans son château la « cité de la francophonie ».

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution de la subvention à l'Office du Tourisme et la signature de la convention à la majorité (56 pour, 04 abstentions (M. Oury, M. Kubisz, M. Douet, M. Vantroys), 02 non exprimés (Mme Clabaut, Mme Champault)

11 – Subvention 2019 et convention de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes

Monsieur FORTIER indique que le montant de la subvention est porté à 90 221 € pour l'année 2019. Cette augmentation est liée à un rééquilibrage des coûts de participation des collectivités concernées au regard de leur nombre d'habitants.

Monsieur SMAGUINE demande où sont situés les sites de la Mission Locale.

Monsieur FORTIER répond qu'il y a 3 sites principaux (Crépy, Senlis et Chantilly) et 4 antennes (Betz, Nanteuil, Mareuil, Le Plessis Belleville).

Monsieur VIVANT demande combien de jeunes bénéficient d'un accompagnement.

Le Président répond que c'est de l'ordre de 120 à 130 jeunes par an.

Monsieur FORTIER ajoute que l'intérêt de la structure est marqué car il s'agit de remettre dans le processus d'insertion des jeunes qui s'en sont éloignés.

Monsieur MASSAU demande s'il y a des contrôles pour évaluer l'action de la Mission Locale.

Le Président répond qu'il s'agit d'une structure très encadrée par ses financeurs et notamment par l'Etat et la Région.

Madame SICARD ajoute qu'il s'agit d'une structure qui présente un intérêt en termes d'effet de levier pour bénéficier d'aides à l'emploi sur notre territoire (l'Etat alloue par exemple 400 € / mois à chaque jeune pris en charge dans le cadre de la « Garantie Jeune »).

Monsieur BRIATTE demande à qui s'adresse l'opération « Permis à 850 € ». Est-ce ouvert à tous les jeunes ou uniquement ceux issus du quartier prioritaire de la Ville de Crépy.

Le Président répond que c'est ouvert à tous selon certains critères d'éligibilité et de revenus. Le fait d'avoir un quartier prioritaire a permis de créer le dispositif, mais ce dispositif n'est pas réservé aux jeunes qui en sont issus.

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution de la subvention à la Mission Locale et la signature de la convention à la majorité (58 pour, 04 abstentions (M. Lécot, M. Legris, M. Douet, M. Vantroys).

12 - Création de la régie personnalisée « Danse et Musique en Valois » et approbation des statuts

Monsieur De KERSAINT rappelle que lors de sa séance du 13 décembre dernier, le Conseil Communautaire a approuvé le projet d'évolution de l'enseignement artistique et culturel visant à rassembler au sein d'une même structure, selon un calendrier échelonné, les associations/services suivants. Après nouvelle réflexion, il a été décidé de revoir ce calendrier comme suit afin de le faire correspondre aux années scolaires et ainsi faciliter la gestion et le suivi des encaissements :

- L'Usine à Danses à compter du 01/09/2019,
- Les musiciens-intervenants à compter du 01/09/2019,
- L'EmdV (association Musique en Valois) à compter du 01/09/2020,
- Erik-Satie (association de Gestion de l'École de Musique) à compter du 01/09/2022 au plus tard, sous réserve de sa mise en conformité

Monsieur De KERSAINT rappelle qu'après analyse des différents modes de gestion, la régie personnalisée, de par l'autonomie juridique et financière qu'elle implique, a été jugée la plus efficiente.

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT, l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Technique ont été requis.

Le comité de pilotage créé lors du Conseil du 13 décembre dernier a travaillé sur un projet de statuts.

Il est proposé de dénommer cet Établissement Public Local « Danse & Musique en Valois ».

Cette nouvelle structure sera administrée librement par un Conseil d'Administration composé de 10 membres dont 7 représentants de la CCPV (parmi lesquels sera élu le Président).

Par ailleurs, il est proposé de confier les 3 autres sièges aux représentants des associations intégrant l'établissement :

- L'Usine à Danse
- Musique en Valois
- Association de Gestion de l'Ecole de Musique

Cette composition sera revue à l'occasion de chaque renouvellement du Conseil Communautaire.

Il revient également au Conseil communautaire de désigner le Directeur de l'Établissement Public Local nouvellement créé. Il est proposé que le Directeur des Affaires Culturelles, M. Michel SERRIER, occupe cette fonction. Il est précisé qu'il ne sera pas rémunéré par « Danse & Musique en Valois ».

Enfin, le montant de la dotation initiale versé par la CCPV à l'établissement est fixé 103 900 € correspondant :

- au fonctionnement des musiciens-intervenants sur la période de septembre à décembre 2019, puisque le service des musiciens-intervenants est transféré à l'Établissement Public Local au 1^{er} septembre 2019, soit 90 000 €
- au fonctionnement de l'Usine à Danses pour la période de septembre à décembre 2019, soit 13 900 €, correspondant au tiers de la subvention annuelle 2018 attribuée par la CCPV et la Ville de Crépy.

Monsieur DOUCET rappelle qu'il y a un point de vigilance à avoir par rapport au risque prud'homal qui ne sera éteint par prescription que dans quelques années à l'égard de l'Ecole Erik Satie.

Monsieur De KERSAINT répond que ce risque est apprécié dans la mesure où l'Ecole Erik Satie est la dernière à intégrer la régie, soit peu de temps avant la prescription de ce risque.

Monsieur CHERON constate que le Conseil d'Administration ne comprend que 3 personnes qualifiées. Il pense que la CCPV aurait pu arrondir à 5.

Monsieur De KERSAINT répond qu'il y a 7 élus communautaires auxquels s'ajoutent les 3 Présidents d'associations. Il lui semble que c'est un conseil d'administration qui permet de lancer le dispositif sur de bonnes bases avec toutes les chances d'être efficace.

Madame PAULET constate qu'il n'a pas été prévu de nommer des suppléants. Il lui semble que cela serait pourtant pertinent pour s'assurer d'obtenir plus facilement le quorum et permettre à la CCPV de ne pas être mise en situation de minorité en cas d'absence de membres.

Le Président indique partager cette remarque et propose que les statuts proposés soient corrigés pour l'intégrer. Il propose par ailleurs que les suppléants soient nommés lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (54 pour, 2 contre (M. Rychtarik, M. Chéron, 5 abstentions (Mme Paulet, M. Sellier, M. Oury, M. Douet, M. Vantroys), 1 non exprimé (M. Delacour))

- **la création de la régie « Danse et Musique en Valois »,**
- **ses statuts**
- **désigne en tant que représentants de la CCPV au sein du Conseil d'Administration (7membres) : M. HAQUIN, M. DE KERSAINT, Mme SICARD, M. FORTIER, M. DUVILLIER, M. LAVEUR, Mme POTTIER**
- **désigne en tant que représentants des personnalités qualifiées au sein du Conseil d'Administration (3 membres): Association Usine à Danse : Mme LEFEVRE ; Association Musique en Valois : Mme MERGAULT ; Association de Gestion de l'Ecole de Musique : M. CLABAUT**

- désigne en tant que Directeur M. Michel SERRIER

13 - Subventions et conventions avec les associations relevant de l'éducation artistique et culturelle

Monsieur De KERSAINT indique que les Conseils Communautaires du 13 décembre 2018 et du 28 mars 2019 ont validé l'évolution de l'enseignement artistique et culturel par la création d'une régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Le calendrier d'intégration de toutes les structures la composant est le suivant :

- Intégration de l'Usine à Danses dans l'établissement public au 01/09/2019,
- Intégration des musiciens-intervenants dans l'établissement public au 01/09/2019,
- Intégration de l'EmdV (association Musique en Valois) dans l'établissement public au 01/09/2020,
- Intégration d'Erik-Satie (association de Gestion de l'École de Musique) dans l'établissement public au 01/09/2022 au plus tard, sous réserve de sa conformité.

Il a également été convenu que les trois associations soient subventionnées uniquement par la Communauté de Communes du Pays de Valois, les engagements de Crépy-en-Valois (Erik-Satie et Usine à Danses) passant par la CLECT pour un montant de 141 445 €.

Il y a donc lieu d'établir une convention avec chaque association afin de fixer leurs objectifs et obligations.

En ce qui concerne les subventions octroyées au titre de l'année 2019, les montants suivants sont proposés :

- Usine à Danses : 27 600 €
- École de musique du Valois : 178 000 €
- École de musique Erik-Satie : 145 000 €

Monsieur De KERSAINT précise que ces montants ont été calculés de la manière suivante :

- Subvention EMDV en baisse pour tenir compte du salaire de la directrice supporté directement sur la fonction « Culture » de la CCPV,
- Erik Satie : 107 000 € de transfert de charges venant de la Ville de Crépy + 10 000 € CCPV + 28 000 € liés à la fusion pour soutenir la mise en conformité par rapport à la convention collective
- Usine à Danses : prorata du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019, puisqu'ensuite il y a intégration au sein de la régie « Danse et Musique en Valois »

Monsieur De KERSAINT ajoute que l'effort consenti aujourd'hui et pour les deux années suivantes sur la mise en conformité de l'École Erik Satie sera partiellement compensé à compter de 2022 et sur les années suivantes grâce à la mise en œuvre de pistes d'économies (non recours à un expert-comptable, mise en retraite de personnels).

Monsieur SMAGUINE pense qu'il pourrait être opportun que les efforts financiers temporaires qui seront consentis pour opérer le rééquilibrage puissent ensuite rester dédiés à la Culture afin de financer d'autres associations qui manquent de crédits pour faire des projets.

Monsieur De KERSAINT répond qu'il y a un engagement fort à respecter les budgets antérieurs au regroupement. Il y a donc des économies d'échelle à envisager une fois le processus d'harmonisation arrivé à son terme.

Monsieur RYCHTARIK constate que l'École Erik Satie procède selon un style qualitatif qui lui est propre et qui lui est reconnu. Il demande si ce style pourra perdurer dans la nouvelle organisation.

Monsieur De KERSAINT répond qu'il y aura un projet global d'enseignement musical qui sera défini avec la participation du représentant de l'Ecole Erik Satie au sein de la régie. C'est au service de ce projet global que les groupes de travail vont œuvrer.

Le Conseil Communautaire approuve les subventions 2019 proposées et autorise la signature des conventions à la majorité (50 pour, 01 contre (M. Lécot), 10 abstentions (M. Heurtaut, M. Grandemange, Mme Pottier, M. Kubisz, M. Rychtarik, Mme Paulet, M. Sellier, M. Oury, , M. Legris, M. Douet, M. Vantroys), 01 non exprimé (Mme Delbouys)

14 - Tarification du service culturel à compter du 1^{er} juillet 2019

Monsieur De KERSAINT indique que la saison de spectacles MUSIVALES et le programme de conférences PATRIVALES donnent lieu à un paiement pour chaque spectateur.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, la tarification appliquée est la suivante :

- 10€ pour le tarif découverte
- 14€ pour le tarif normal
- 18€ pour le tarif « tête d'affiche »

Parallèlement, le tarif réduit (respectivement 8,50€, 12€ et 15,50€) a été étendu aux groupes constitués de 4 personnes minimum dans un objectif d'encourager le covoiturage et le tarif super-réduit aux adhérents des écoles de musique (EdmV, Erik-Satie) et de danse (Usine à Danses) (respectivement 6€, 8,50€ et 11€). Enfin, la gratuité est accordée aux enfants jusqu'à 10 ans depuis la création des Musivales.

Cette tarification différenciée selon la renommée des artistes programmés a porté ses fruits :

- La fréquentation globale des Musivales a augmenté (1 887 en 2016, 2 157 en 2017 et 2 817 en 2018) ;
- Les recettes ont globalement augmenté ;
- Les spectacles « découverte » ont été davantage fréquentés et ont donc généré davantage de recettes ;
- Le tarif « groupe » a été utilisé par 107 spectateurs en 2017 et 132 en 2018

A compter de la saison 2019-2020 des MUSIVALES et de JAZZ-EN-VALOIS, il est proposé la tarification suivante :

	Spectacle « découverte »	Spectacle	Spectacle « Tête d'affiche »
	TARIF découverte	TARIF B	TARIF A
Plein tarif (PT)	10,00 €	15,00 €	20,00 €
Tarif réduit (TR) Tarif groupe (TG)	8,50 €	12,50 €	17,00 €
Tarif super-réduit (TRS)		10,50 €	14,50 €

Monsieur De KERSAINT précise que :

- la gratuité est offerte aux enfants de moins de 11 ans,
- le tarif réduit s'adresse aux demandeurs d'emploi, titulaires d'une carte d'invalidité, étudiants (sur présentation d'un justificatif),
- le tarif groupe s'adresse aux groupes constitués à partir de 4 personnes de plus de 11 ans,

- le tarif super-réduit est réservé aux adhérents de l'Usine à Danses, de l'École de musique du Valois, de l'École de musique Erik-Satie et usagers de l'établissement Public Local "Danse & Musique en Valois".

Monsieur De KERSAINT présente ensuite les tarifs des différentes formules d'abonnement.

Le Conseil Communautaire approuve ces évolutions tarifaires à la majorité (55 pour, 06 abstentions (M. Claux, M. Grandemange, M. Kubisz, M. Rychtarik, M. Douet, M. Vantroys), 01 non exprimé (M. Oury)

15 - Adhésion de la CCPV à l'association Orchestre à l'École

Monsieur De KERSAINT indique que l'Association « Orchestre à l'École » a pour ambition de soutenir les orchestres à l'école et de promouvoir le développement de ce dispositif sur l'ensemble du territoire. Il existe actuellement 1 340 orchestres à l'école (primaires, collèges et lycées) qui regroupent plus de 36 000 élèves.

A l'échelle du Pays de Valois, ce dispositif dure 3 ans dans chaque école primaire (du CE2 au CM2) et 5 orchestres existent :

- CE2 de l'école Paul-Delacroix de Betz,
- CE1-CE2 de l'école Jean-Charron de Boissy-Fresnoy,
- CM1 de l'école Jean-Cocteau de Crépy-en-Valois (2 classes),
- CE2 de l'école Jean-Daudré de Lagny-le-Sec.

Ils regroupent 128 élèves, pour lesquels les instruments (violon, alto, violoncelle, trompette, trombone, cor, percussions, basse) sont prêtés pour la durée du projet.

Cette association organise annuellement des journées d'études et séminaires qui permettent le partage d'expériences et de bonnes pratiques. Elle porte également des programmes de soutien aux orchestres, via des fondations d'entreprises (Bouygues, Daniel et Nina Carasso, .). A titre d'exemple, la CCPV a bénéficié d'un soutien de 12 000 € en 2018 et 3 500 € en 2019.

Il est donc proposé d'y adhérer afin de bénéficier des partages d'expérience et de leurs programmes de mécénat. A titre d'information, pour l'année 2019, la cotisation s'élève à 200 € (50€ par commune accueillant un orchestre).

Le Conseil Communautaire approuve cette adhésion à la majorité (58 pour, 04 abstentions (M. Kubisz, M. Rychtarik, M. Douet, M. Vantroys).

16 - Adhésion de la Communauté de Communes à Initiative Oise Est pour l'année 2019

Madame SICARD rappelle que la CCPV est partenaire de la Plateforme d'Initiative Locale (PFIL) « Initiative Oise Est » (IOE).

Ce travail conjoint permet de proposer des financements complémentaires (selon critères d'éligibilité) pour l'élaboration de projets de création, reprise et même développement d'entreprises via différents types de prêts à taux 0 (sans garantie ni caution) : prêts d'honneur PFIL.

Au titre de l'année 2018, 86 porteurs de projets ont été accompagnés par le pôle Création-reprise d'entreprises de la CCPV au cours de 137 rendez-vous. 13 dossiers ont été sélectionnés et ont permis de créer 25 emplois et de mobiliser 148 000 € de prêt d'honneur.

L'adhésion à ce dispositif représente pour la CCPV 33 519 € pour 2019.

Monsieur MASSAU demande à quoi est due cette variation dans le montant des prêts d'honneur selon les projets.

Madame SICARD répond que les prêts d'honneur sont généralement consentis à des projets qui bénéficient en complément de prêts bancaires.

Ces prêts d'honneur ne se substituent pas aux prêts bancaires, ils viennent compléter l'apport personnel du créateur ou bien financer des choses que les banques ne financent pas (constitution d'un fonds de trésorerie, etc).

Le Conseil Communautaire approuve la reconduction de cette adhésion à la majorité (57 pour, 05 abstentions (M. Furet, Mme Harmant, Mme Champault, M. Douet, M. Vantroys), et autorise la signature de la convention.

17 - Adhésion au groupement d'achat de gaz naturel coordonné par le SE60

Monsieur BRIATTE indique que le SE 60 lance un groupement de commandes pour bénéficier de prix de groupe sur le gaz. Il est proposé d'adhérer au groupement pour alimenter certains gymnases.

Le Conseil Communautaire approuve cette adhésion à la majorité (59 pour, 01 abstention (M. Laveur), 02 non exprimés (M. Douet, M. Vantroys).

18. Budget annexe 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Monsieur PROFFIT présente le budget annexe 2019 du SPANC suivant :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62 374,91€	62 374,91€
Investissement	299 210,60€	299 210,60€

Il ajoute qu'en matière de contrôle, seuls des contrôles obligatoires sont budgétés, les contrôles périodiques sont pour le moment non reconduits.

En investissement, il s'agit d'accompagner les opérations de réhabilitation engagées suivant le modèle habituel.

Monsieur PROFFIT ajoute que le Service du SPANC dispense de plus en plus de conseils concernant la mise aux normes d'installations. Cette démarche contribue à lancer des opérations de réhabilitations, ce qui est très positif.

Monsieur LECOT indique regretter que le contrat de travail de Mme KUREK n'ait pas été reconduit au sein du Service Eau et Assainissement.

Monsieur PROFFIT répond que le Service Eau et Assainissement fait l'objet d'une restructuration dans l'attente d'une prise de position sur les transferts de compétences eau et assainissement, qui conduira peut-être à devoir reprendre du personnel, d'où la prudence actuelle.

Le Conseil Communautaire approuve ce budget annexe à la majorité (53 pour, 01 contre (M. Lécot), 05 abstentions (M. Legris, M. Oury, M. Laveur, M. Douet, M. Vantroys), 03 non exprimés (M. Corniquet, M. Vivant, M. Sellier)

19. Budget annexe 2019 de la Pépinière d'Entreprises du Valois

Madame SICARD indique que l'Espace Valois Entreprendre, pépinière d'entreprises du Pays de Valois se trouve au sein du centre d'affaires EGB au Plessis-Belleville. Géré à 100 % par la CCPV depuis 2016, l'Espace Valois Entreprendre met à disposition 14 bureaux équipés sur un plateau de 460 m².

Dédiée aux entreprises en création ou nouvellement créées, la pépinière a pour objectif d'aider ces dernières dans leur lancement et la pérennisation de leur activité.

L'EVE a bénéficié en 2018 du relooking de ses locaux avec la pose d'un nouveau parquet pour améliorer le confort des entrepreneurs et en inciter de nouveaux à s'installer.

Il est proposé d'approuver le Budget Annexe 2019 de la Pépinière d'Entreprises par nature et par chapitre comme suit :

Sur la base d'un prévisionnel en section de fonctionnement de :

- 56 597,03 € en dépenses,
- 56 597,03 € en recettes,

Sur la base d'un prévisionnel en section de d'investissement de :

- 6 885,26 € en dépenses,
- 6 885,26 € en recettes,

Soit un total dépenses de 63 482,29 €

Soit un total recettes de 63 482,29 €

Soit un solde prévisionnel de 0,00 €

Monsieur MASSAU demande s'il n'est pas plus intéressant aujourd'hui d'offrir un service de Bâtiment Industriel Locatif plutôt qu'un service de Pépinière d'entreprises.

Madame SICARD répond qu'en effet, les pépinières d'entreprises ont tendance à fermer (ce fut le cas dernièrement de celle de Senlis par exemple), l'utilisation des outils informatiques et de la législation « d'autoentrepreneurs » permettant souvent d'être créateur à son domicile.

En revanche, les bâtiments type « BIL » existants peinent à satisfaire toute la demande. Pour favoriser le développement de l'artisanat, il faudrait en effet offrir plus de locaux.

Le contrat de bail consenti auprès d'EGB arrivant à terme, une négociation va devoir s'engager. On devrait donc être amené à reparler de cette question dans les mois à venir selon Madame SICARD.

Monsieur BRIATTE demande si les créateurs de la Pépinière restent dans le Valois lorsqu'ils quittent la pépinière.

Madame SICARD répond que c'est souvent le cas même si la difficulté majeure pour les créateurs de la Pépinière est de trouver un local de stockage.

Le Conseil Communautaire approuve ce budget annexe à la majorité (55 pour, 04 abstentions (M. Massau, M. Grandemange, M. Douet, M. Vantroys), 03 non exprimés (M. Kubisz, M. Corniquet, M. Sellier)

20. Budget annexe 2019 du Bâtiment Industriel Locatif

Madame SICARD indique que le BIL est une pépinière d'entreprises destinée aux très petites entreprises récemment créées et aux artisans qui lancent leur activité.

Situé sur la zone industrielle de Crépy-en-Valois (rue Gustave Eiffel), le BIL dispose de sept cellules de 150 m² proposées à la location pour un prix modéré.

Le taux d'occupation est de 100 %, toutefois, l'Usine à Danse et l'Outil en main sont deux associations à qui la CCPV met à disposition gratuitement les locaux.

Il est proposé d'approuver le Budget Annexe 2019 du BIL comme suit :

Sur la base d'un prévisionnel en section de fonctionnement de :

- 30 024,05 € en dépenses,
- 94 929,02 € en recettes,

Sur la base d'un prévisionnel en section de d'investissement de :

- 21 074,05 € en dépenses,
- 21 074,05 € en recettes,

Soit un total dépenses de 51 098,10 €

Soit un total recettes de 116 003,07 €

Soit un solde prévisionnel de : 64 904,97 €

Monsieur PROFFIT demande à quoi correspondent les 8 000 € qui apparaissent sur une ligne en dépense d'investissement.

Madame SICARD répond qu'il s'agit des cautions versées par les bénéficiaires qui sont restituées par la CCPV lorsque ces derniers quittent le BIL.

Le Conseil Communautaire approuve ce budget annexe à la majorité (59 pour, 02 abstentions (M. Douet, M. Vantroys), 01 non exprimé (M. Sellier)

21 - Budget annexe 2019 de la ZAEI de Nanteuil le Haudouin

Madame SICARD indique qu'il s'agit de l'opération Alinéa dont les travaux ont été réalisés entre 2016 et 2017. Pour le moment, ce budget annexe ne peut être clôturé car la CCPV est en attente du DGD (décompte Général et Définitif) de la SAO.

Il reste en effet des réserves à lever de l'ordre de finitions.

Monsieur MASSAU demande si on a une idée de l'équilibre réel de l'opération une fois le décompte général et définitif établi.

Madame SICARD répond que normalement, un déficit réel au terme de l'opération devrait avoisiner les 9 000 €.

Il est proposé d'approuver le Budget Annexe 2019 de la ZAEI de Nanteuil-le-Haudouin comme suit :

Sur la base d'un prévisionnel en section de fonctionnement de :

- 12 876 755,24 € en dépenses,
- 12 876 755,24 € en recettes,

Sur la base d'un prévisionnel en section de d'investissement de :

- 12 720 353,35 € en dépenses,
- 12 720 353,35 € en recettes,

Soit un total dépenses de : 25 597 108,59 €

Soit un total recettes de : 25 597 108,59 €

Soit un solde prévisionnel de : 0,00 €

Le Conseil Communautaire approuve ce budget annexe à la majorité (55 pour, 01 contre (M. Heurtaut) 04 abstentions (M. Furet, Mme Harmant, M. Douet, M. Vantroys), 02 non exprimés (M. Sellier, M. Oury)

22. Budget annexe 2019 de la ZAE de Silly Le Long et du Plessis Belleville

Le Président rappelle qu'en décembre 2016, la CCPV a confié à la Société d'Aménagement de l'Oise la réalisation d'une étude de faisabilité de création de ZAC, puis le portage foncier et l'aménagement de parcelles à Silly-Le-Long et Le Plessis-Belleville.

Il rappelle que la CCPV portera les travaux mais que les acquisitions foncières devraient transiter par la SAO.

Il est proposé le budget annexe 2019 suivant :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 203 190,00€	9 203 190,00 €
Investissement	4 601 595,00 €	4 601 595,00 €

Il est proposé d'approuver le Budget Annexe 2019 de la ZAE de Silly-Le-Long et du Plessis-Belleville comme suit :

Sur la base d'un prévisionnel en section de fonctionnement de :

- 9 203 190,00 € en dépenses,
- 9 203 190,00 € en recettes,

Sur la base d'un prévisionnel en section de d'investissement de :

- 4 601 595,00 € en dépenses,
- 4 601 595,00 € en recettes,

Soit un total dépenses de 13 804 785,00 €

Soit un total recettes de 13 804 785,00 €

Soit un solde prévisionnel de 0,00 €

Monsieur SMAGUINE demande si la CCPV dispose d'informations récentes sur la réalisation de l'échangeur spécifique sur la RN 2 qui conditionne la réalisation de cette zone d'activité.

Madame SICARD répond que l'on n'a toujours pas de certitude concernant la date de démarrage des travaux pour cet échangeur, mais un agriculteur vient d'obtenir une autorisation de cultiver jusqu'en septembre.

Le Président ajoute que la CCPV ne s'engagera dans l'aménagement de la zone qu'une fois sûre de la réalisation de cet échangeur sur une date déterminée.

Le Conseil Communautaire approuve ce budget annexe à la majorité (55 pour, 01 contre (Mme Champault), 04 abstentions (M. Chéron, M. Heurtaut, M. Douet, M. Vantroys), 02 non exprimés (M. Sellier, M. Corniquet)

23. Budget annexe 2019 de la ZA de Crépy

Le Président indique que la création de ce budget annexe concerne l'implantation de l'entreprise Kubota.

Il rappelle que la Société KUBOTA souhaite acquérir 298 593 m² à Crépy-en-Valois, afin d'y installer un centre de recherche et développement en machinisme agricole.

Dans le cadre de ses nouvelles compétences sur les zones d'activités, la Communauté de Communes devra quant à elle, acquérir concomitamment à l'entreprise KUBOTA :

- 2 479 m² de la parcelle ZH 37 afin de réaliser une voirie permettant la jonction entre les impasses Blaise Pascal et André-Marie Ampère
- 10 281m² de la parcelle AS 112p et 9 608 m² de la parcelle AS 113p, destinées à l'extension de la zone commerciale en cours d'achèvement ainsi qu'à la création d'une voirie de desserte.

Les dépenses sont donc liées à l'achat et l'aménagement des terrains, les recettes correspondent quant à elles à la revente des terrains une fois aménagés.

Il est proposé d'approuver le Budget Annexe 2019 de la ZA de Crépy comme suit :

Sur la base d'un prévisionnel en section de fonctionnement de :

- 3 891 125,00 € en dépenses,
- 3 891 125,00 € en recettes,

Sur la base d'un prévisionnel en section de d'investissement de :

- 2 227 000,00 € en dépenses,
- 2 227 000,00 € en recettes,

Soit un total dépenses de 6 118 125,00 €

Soit un total recettes de 6 118 125,00 €

Soit un solde prévisionnel de 0.00 €

Le Conseil Communautaire approuve ce budget annexe à la majorité (55 pour, 03 abstentions (M. Kubisz, M. Heurtaut, M. Oury), 04 non exprimés (M. Sellier, M. Vantroys, M. Douet, Mme Havard)

24. Projet d'implantation sur la ZA du Plessis-Belleville – Autorisation de cession

Madame SICARD indique que dans le cadre de sa compétence « développement économique », la CCPV est en charge de la commercialisation et de la promotion des terrains disponibles situés en zones d'activités. A ce titre, le partenariat mis en place avec le cabinet Régional Partner a permis la mise en relation avec une société à haute technicité.

Cette entreprise recherchait 4 000 m² de terrain lui permettant de se développer.

Pour ce faire, elle a conclu une promesse de vente sur un terrain privé situé au Plessis-Belleville (parcelle n° Z 038). Cependant, la surface de ce terrain étant insuffisante, la commune envisage de céder à l'entreprise environ 2 000 m² situés sur des parcelles attenantes appartenant à son domaine privé.

Il est proposé que le Conseil Communautaire autorise préalablement cette cession dans la mesure où ces terrains sont destinés au développement économique et ne réclament aucun aménagement de voiries.

Le Conseil Communautaire approuve la cession par la Commune de Le Plessis Belleville à la majorité (58 pour, 04 non exprimés (M. Sellier, M. Vantroys, M. Douet, M. Oury)

25. Subventions aux budgets annexes pour 2019

Le Président indique que la CCPV compte des budgets annexes pour lesquels une subvention d'équilibre doit être versée afin d'équilibrer l'exécution budgétaire.

Deux types de subventions existent :

- Les subventions de fonctionnement
- Les subventions d'investissement

Il est proposé d'approuver les subventions de fonctionnement suivantes pour l'exercice 2019 :

- Budget Annexe de la Pépinière d'Entreprises du Valois » : 31 827 €
- Budget Annexe de la ZAEI de Nanteuil le Haudouin : 56 152,72 €

ainsi que la subvention d'investissement suivante :

- Budget Annexe de la ZAEI de Crépy en Valois : 562 875 €

Le Conseil Communautaire approuve ces subventions aux budgets annexes à la majorité (54 pour, 04 abstentions (M. Grandemange, M. Furet, M. Heurtaut, Mme Harmant), 04 non exprimés (M. Sellier, M. Vantroys, M. Douet, M. Oury)

26. Présentation du Rapport d'Activités 2018 de la CCPV

Le Président indique que chaque année, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale a pour obligation d'adresser au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, pour l'année antérieure.

Ce rapport doit ensuite faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ce rapport a été rendu accessible à l'ensemble des Conseillers Communautaires par le biais du téléchargement sur l'espace « Elus » du site internet de la CCPV.

Le Conseil Communautaire prend acte à la majorité de la présentation du rapport d'activité des services pour l'année 2018 (53 pour, 01 abstention (M. Philipon), 08 non exprimés (M. Peters, Mme Gibert, M. Rychtarik, M. Kubisz, M. Sellier, M. Vantroys, M. Douet, M. Oury)

27: Compte-rendu des délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le Président fait lecture des délibérations du Bureau Communautaire et des Décisions du Président prises en vertu des délégations de compétences consenties par le Conseil Communautaire.

➤ **Délibérations du Bureau Communautaire du 14 mars 2019**

- Délibération n° 2019-19 : Attribution de l'accord-cadre à bons de commandes relatif au balayage et au désherbage des voiries et caniveaux sur le territoire de la CCPV / Véolia Propreté Nord Normandie pour un montant minimum annuel de 15 000 € HT et un montant maximum annuel de 90 000 € HT, durée 1 an renouvelable une fois
- Délibération n°2019-20 : Déclassement et vente de parcelles en marge de la voie verte selon les caractéristiques suivantes :

Commune	Nature	N° de cadastre	Superficie approximative	Estimation des Domaines réévaluée par la CCPV (+10 %)	Acquéreurs
BOISSY-FRESNOY	Parcelle	A n° 308	71 m ²	39,05 €	M. et Mme LEVEQUE 26 rue de la Morinaude 60800 LEVIGNEN
	Parcelle	A n°313	236 m ²	129,80 €	
BETZ	Bande de terrain	H n°33 « Le Bochet Lucas »	38 m ²	20,90 €	M. et Mme NOAILLY 4, rue du Bois Milon - Macquelines. 60620 BETZ
	Parcelle	A n°200	40 m ²	440,00 €	M. et Mme FILIBERTI 14, rue du Bois Milon - Macquelines. 60620 BETZ
	Bande de terrain	ZE n°19 « L'Obélisque »	152 m ²	2 508,00 €	M. ROSIER et Mme PRUDENT 1, bis rue de l'Obélisque. 60620 BETZ
	Bande de terrain en surplomb de la voie verte	ZB n°22	292 m ²	3 212,00 €	M. et Mme DROUSSENT 25-29, rue du Valois 60620 BETZ
ETAVIGNY	Bande de terrain	A n°182	178 m ²	1 566,40 €	M. et Mme DROILLARD Le Mont-Grival 60620 ETAVIGNY
BOULLARRE	Parcelle	A n° 378	60 m ²	660,00 €	M. EL GAIED et Mme MERY Saint-Martin des Pauvres 60620 BOULLARRE

Et cession à l'euro symbolique au profit de la Commune de Betz d'une bande de terrain (cadastrée n°D514) comprise entre la voie verte et l'abri-voyageur d'une superficie d'environ 250 m².

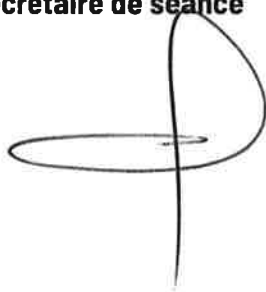
➤ **Décisions du Président :**

- Décision n° 2019-10 du 20 février 2019 relative à l'attribution d'un MAPA d'entretien d'espaces verts à l'UNAPEI de l'Oise pour différents sites appartenant à la CCPV selon caractéristiques suivantes :
 - Gymnase Marcel Villiot à Nanteuil-le-Haudouin : 237,09 € H.T/an
 - Gymnase Marcel Pagnol à Betz : 287,01 € H.T/an
 - Gymnase Jules Michelet à Crépy-en-Valois : 1 026,27 € H.T/an
 - Stade d'Athlétisme à Crépy-en-Valois : 3 353,47 € H.T/an
 - Zone industrielle de Nanteuil-le-Haudouin : 7 177,77 € H.T/an
- Décision n° 2019-11 du 5 mars 2019 relative à l'attribution d'un MAPA de conception et impression du rapport d'activité des services de la CCPV au titre de l'année 2018 à DonCaméléon pour un montant de 5 270 € HT.
- Décision n° 2019-12 du 7 mars 2019 relative à l'acquisition du véhicule Citroën Berlingo VU 3 p Fourgonnette Blue HDI 75 BVM Business 20L1 (immatriculé DZ884VQ) à la société PUBLIC LLD, filiale d'Arval (véhicule jusqu'alors loué) pour un coût de 8 000 € HT.
- Décision n° 2019-13 du 14 mars 2019 relative à la conclusion avec la Commune de Crépy-en-Valois d'une convention de refacturation des frais liés aux fluides ainsi qu'à l'entretien des locaux utilisés par l'Usine à Danse et l'Ecole de Musique du Valois

Le Président rappelle pour information qu'une réunion de travail sur le PCAET ouverte à tous les conseillers communautaires se tiendra le jeudi 04 avril 2019 à 14h30 à la CCPV, et qu'une réunion de restitution des travaux d'étude conduits sur le transfert des compétences Eau et Assainissement se tiendra le lundi 29 avril 2019 à 19h00 à l'Espace La Chênaie de Lévigney. Cette dernière est ouverte à tous les élus du Valois.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h05.

Ronald CLAUD
Secrétaire de séance



**LE PAYS
DE VALOIS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
62 route de Soissons
60800 CREPY-EN-VALOIS

Benoît HAQUIN
Président de la Communauté de
la Communes du Pays de Valois

